L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 AOUT 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 5, rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT : $10 par mois.
Compte-rendu de la Première Session de la Commission de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 AOUT.

LE COMPROMIS.

2ME ART.

Le bill de Compromis proposait d'admettre purement et simplement la Californie comme Etat. C'était une concession en faveur du Nord, mais c'était une concession plus apparente que réelle.

Si l'on admet la souveraineté du peuple—et qui ne l'admet pas aux Etats-Unis?—il faut nécessairement convenir que les citoyens de la Californie, ont le droit d'admettre ou d'exclure l'esclavage sur leur territoire en s'organisant en Etat. Leur décision est donc sans appel, et aucune de l'Union, du Congrès. Sous ce rapport aucune concession n'était faite.

La formation de la Californie en Etat n'est pas parfaitement régulière, il en faut convenir; mais, toute opposition irrégulière tient au refus du Congrès de lui donner, cause de cette question de l'esclavage, et pendant les deux dernières sessions du Congrès, un gouvernement territorial, elle n'est pas sans précédents et, surtout, ne tire pas à conséquence. Ici encore on ne voit pas précisément de concession.

En se constituant en Etat, la Californie s'est donné des limites d'une étendue beaucoup trop grande en dehors, et les Sud, et le gui a coûté son. Cependant il est bien reconnu que par la nature du sol, du climat et des productions, l'esclavage n'y aurait aucune chance d'être admis dans la partie qui serait retranchée du nouvel Etat par une ligne de séparation quelconque, et que l'unique résultat pratique d'une division serait d'introduire, dans un temps prochain, quatre membres au lieu de deux, opposés à l'esclavage, dans le Sénat fédéral, en appréciera, si juste valeur cette prétendue concession.

En admettant la Californie on lui accordait d'abord deux représentants. Peut-être aurait-il mieux valu ne lui en accorder qu'un, en sûrant que le recensement général qui se fera au moment où constate officiellement ce qu'on sait et le pays qu'il revient dans la représentation fédérale. Cependant il n'est pas comme le doutez, vu l'augmentation rapide de sa population, que le nouvel Etat n'ait droit à deux représentants au moins. Dans les circonstances extraordinaires, on peut s'écarter des vieilles formes et sortir de la route battue.

Comme tout, si l'admission de la Californie comme une concession, elle n'est rien moins qu'considérable, comme on voit.

Le même Bill de Compromis donnait aussi au gouvernement territorial à chacun des territoires de l'Ouest, du Nouveau-Mexique, sans l'Utah et Washington, c'est-à-dire sans l'exclusion de l'esclavage, ce qui constitue une concession du Nord envers le Sud. Pendant deux dernières sessions du Congrès, le Nord avait constamment refusé de voter aucun Bill qui contenait cette exclusion. Il ne la demande plus. Elle est considérée qu'entre les deux hémisphères, chacune de la vieux dernier du Congrès, Sénateur n'on a rien pris pour son compte, on comprend la importance de la concession faite par le Nord. Il a fallu toute l'éloquence de Webster, Cass, Dickinson et autres hommes éminents du Nord, pour la faire accepter. Et nous allons voir, en effet, qu'au point de vue des principes, ce n'est qu'apparemment les hommes étrangers à moins, c'est la concession la plus considérable que le Nord ait faite au Sud.

Les deux principes de l'abolition du Missouri sont : 1° Nord et Sud ne s'avaient en dehors de l'esclavage, 2° Nord et Sud avec l'esclavage, tous deux admis en tant que l'esclavage. Après une longue lutte, on en était venu à ne plus admettre le second principe, Henry Clay lui accepter une transaction, comme sous le nom de *Missouri Compromise*, par laquelle il était stipulé que le nouvel Etat serait admis avec l'esclavage, mais que l'avenir l'esclavage serait exclus des Etats qui se formeraient au-dessus du 36e degré 30 minutes de latitude Nord. Ainsi qu'au Sud l'esclavage, dans la population des nouveaux Etats, ait la faculté d'admettre ou de proscrire l'esclavage à son gré en formant un Etat.

Aussi, par cette transaction de 1820, l'Union s'est-elle vue deux zones. De l'une l'esclavage est exclus absolument, sans appel, sans condition, sans égard pour la volonté de la population appelée à former de nouveaux Etats, dans l'autre la question est laissée à la décision de la population elle même. Sous l'empire du *Missouri Compromise*, le peuple voudrait, en se formant en Etat, introduire l'esclavage qu'il ne le peut. Mais si le même peuple au Nord de 36 30 parallèle, il n'est qu'au Sud de cette ligne qu'il a son libre arbitre.

Tandis que le *Compromis* actuel consacre sans restriction le principe de la liberté absolue de la population, il n'est de l'adoption de l'esclavage dans les territoires. Il pas subrogé de démarcation au Nord de la ligne, la volonté de la population son enchaînée. La liberté est partout laissée au peuple sur ce point comme sur tout autre.

Tout semble en outre que, constitutionnellement le Congrès n'a pas le droit de s'immiscer dans la question de l'esclavage, pas plus dans les territoires que dans les Etats. C'est un principe large et libéral, contredit par les précédents, notamment par le décret de 1787 et par le *Missouri Compromise*, mais qui, s'il prévaut jamais, ne peut, au Sud, qu'en faire, conséquemment, à l'abri des empiètements du Nord. Quelque ait, les empiètements ne peuvent, en définitive, que tourner au profit de l'esclavage, et, conséquemment, ne peuvent, en définitive, que nuire à ceux qui, le plus souvent, ont le plus de pouvoir, et qui en faisent, sont des propriétaires de esclaves.

Le débat qui a pris naissance à la réclamation des colonies légitimes en District de Colombie, et que se trouvaient par conséquent dans le bill qu'à de regrettable, rétrécissant l'objet d'un second bill qui est encore pendant devant le Sénat. Dans ce second bill, on ne trouvera rien de plus que le projet. Pour et l'autre, dans un cas, pas de juge conditionnel, en sauvegardant les intérêts du Sud, sans blesser les préjugés du Nord. Nous sommes sans explicites quand viendra le dénouement.

En définitive la balance des avantages résultant du compromis est en faveur du Sud et nous pensons que les dépositions qu'il a été recueillies et soumises devant la Chambre du Sénat, ne sont pas comme tout autre.

Tout semble en outre que, constitutionnellement le Congrès n'a pas le droit de s'immiscer dans la question de l'esclavage, pas plus dans les territoires que dans les Etats. C'est un principe large et libéral, contredit par les précédents, notamment par le décret de 1787 et par le *Missouri Compromise*, mais qui, s'il prévaut jamais, ne peut, au Sud, qu'en faire, conséquemment, à l'abri des empiètements du Nord. Quelque ait, les empiètements ne peuvent, en définitive, que tourner au profit de l'esclavage, et, conséquemment, ne peuvent, en définitive, que nuire à ceux qui, le plus souvent, ont le plus de pouvoir, et qui en faisent, sont des propriétaires de esclaves.

Le débat qui a pris naissance à la réclamation des colonies légitimes en District de Colombie, et que se trouvaient par conséquent dans le bill qu'à de regrettable, rétrécissant l'objet d'un second bill qui est encore pendant devant le Sénat. Dans ce second bill, on ne trouvera rien de plus que le projet. Pour et l'autre, dans un cas, pas de juge conditionnel, en sauvegardant les intérêts du Sud, sans blesser les préjugés du Nord. Nous sommes sans explicites quand viendra le dénouement.

En définitive la balance des avantages résultant du compromis est en faveur du Sud et nous pensons que les dépositions qu'il a été recueillies et soumises devant la Chambre du Sénat, ne sont pas comme tout autre.

Les circonstances ont pu, suivant toute probabilité, amener ce projet, et les conséquences qui en peuvent résulter, le rent l'objet d'un troisième et dernier article.

CONGRES.

SENAT, 3 août. — Pas de séance.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS. — La Chambre a repris le règlement et se constitue en comité pour discuter sur le bill des allocations indiennes. Ce projet amende par le comité est rejeté à la Chambre.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportées par le *Canada*. Nos dernières dates de Paris sont du 18 et de Liverpool du 20 juillet. On trouvera dans une autre partie de nos colonnes de copieux extraits des journaux français.

LES HOMMES DU SUD AU CONGRÈS.

Une dépêche de Baltimore datée du 10 courant annonce que les membres du Sud au Congrès ont eu une réunion le 9 au soir et qu'un comité a été nommé pour aviser aux mesures qu'il serait urgent de prendre dans le but de maintenir intacte les intérêts et les droits du Sud relativement à l'esclavage et aux territoires. Le comité se compose de MM. Toombs, Burt, Hillard, Thompson, Cabell, Howard, Johnson, Morse, Greene, Clengman, McLean, Houston et Bowie.

NOMINATIONS. — Les nominations suivantes faites par le Président ont été ratifiées par le Sénat:

Thomas L. Crittenden, du Kentucky, consul des Etats-Unis à Liverpool.

Henry Boyce, de la Louisiane, juge de la Cour des Etats-Unis dans le district occidental de la Louisiane.

Edmund M. Evans, secrétaire des patentes de terres.

NOIRS CONTRE BLANCS. — Le *Baltimore Clipper* rend compte d'une rixe qui aurait eu lieu dernièrement à Cape May, dans le New-Jersey. Un voyageur du Sud se trouvait à l'*Atlantic Hotel*; ayant eu une légère difficulté avec un des domestiques noirs de l'établissement, ceux-ci se ruèrent sur lui et l'accablèrent de coups. Les autres voyageurs également du Sud voulurent défendre leur compagnon, et la mêlée devint alors générale. En quelques instants, tous les nègres et hommes de couleur du voisinage accoururent, et au nombre de plusieurs centaines recommencèrent l'attaque sur les blancs. Ceux-ci furent non-seulement forcés de quitter l'hôtel mais même l'île où il est situé.

Ce recit est-il véridique? Nous en doutons. Il y a évidemment exagération. Mais si les faits rapportés plus haut étaient fondés, ils prouveraient que les doctrines abolitionistes commencent à porter leurs fruits.

DEPART DES COMMISSAIRES AMERICAINS. — Les commissaires nommés par le gouvernement pour tracer la ligne des frontières entre le territoire de la Californie et celui du Mexique, sont partis de New-York, le 3 de ce mois, sur le steamer *Galveston*, pour Port Lavacca, au Texas. Le personnel de la commission se compose de 10 ingénieurs, aides, &c, qui sont accompagnés d'une forte escorte d'infanterie.

INCENDIE. — Un incendie a éclaté le 30 juillet à Chicago, vingt maisons, y compris le theatre de la ville, ont été consumées.

MAINE. — Les whigs de cet Etat ont nommé M. William G. Crosby, de Belfast, comme leur candidat à la place de gouverneur. Les démocrates portent M. Hubbard, gouverneur actuel.

MASSACHUSETTS. — L'élection de trois représentants au Congrès pour remplir les vacances survenues dans la delegation du Massachusetts aura lieu le 19 de ce mois.

INDIANA. — Les élections locales de l'Indiana ont eu lieu lundi de la semaine dernière. Le peuple a simplement à élire les membres de la Législature, mais les votants déploieront de chaque côté une grande activité, car les Chambres devront nommer un sénateur au Congrès des Etats-Unis.

CAPITAINE-GENERAL DE CUBA. — Les journaux anglais rapportent que le bruit courait à Madrid, le 12 juillet, que le marquis de Pezuela allait être nommé capitaine-général de Cuba en remplacement du comte d'Alcoy.

AFFREUX SINISTRE. — Un épouvantable accident est arrivé il y a quelques jours sur le chemin de fer d'Erie. Un train composé de dix-sept grands wagons pour bestiaux se rendait dans une ville voisine : il portait 113 bœufs, 446 moutons et 265 porcs. Arrivé sur un pont qui traversait une ravine profonde, l'ingénieur entend un léger craquement et sent que la voie fléchit; il lance la locomotive à toute vapeur et parvient à gagner le coté opposé de l'abîme, mais il touchait à peine la terre ferme qu'un épouvantable bruit frappe ses oreilles. Le pont venait de s'abîmer et entraînait dans la chute les dix-sept wagons. Impossible de rendre l'horreur de la scène qui s'en suivit. Les cris des malheureux animaux qui luttaient contre la mort furent entendus au loin et excitaient dans les cœurs les plus froids une compassion profonde. Des moyens de sauvetage s'organisèrent aussitôt et on put retirer de la ravine un petit nombre de bœufs et de moutons. Les conducteurs du troupeau ont péri dans l'affreuse catastrophe.

HYDROPHOBIE. — Une jeune fille nommée Sarah Fulton, du comté de Franklin, dans l'Etat du Mississipi, est morte de la rage il y a quelques jours. Elle avait été mordue quatre semaines auparavant par un chien qu'elle ne savait pas malade. Le 4 de ce mois elle souffrait légèrement de sa morsure, mais elle s'en alla passer une fête donnée par une société de tempérance. Comme il faisait très chaud, on but beaucoup d'eau. La malheureuse enfant ayant une soif brûlante voulut faire comme les autres, mais elle éprouva une telle horreur à la vue du liquide, qu'elle devina son état et qu'elle se retira immédiatement en disant qu'elle était perdue. Elle expirait en effet le lendemain au milieu d'atroces souffrances. Ce malheur si grand s'aggrave encore par ce fait que la mère de sarah a été mordue en même temps que sa fille par le même chien. Aucun des symptômes de la rage ne s'est déclaré jusqu'à présent, mais la pauvre femme ne peut manquer de subir le sort de sa malheureuse enfant.

CHRONIQUE LOCALE.

CURIEUSE AFFAIRE. — Samedi dernier quelques habitants de la Nouvelle-Orléans parmi lesquels se trouvait M. Turpin, capitaine de la jeunesse de la 1re municipalité, s'embarquèrent sur un des steamers du lac pour se rendre à Biloxi. Pour charmer les ennuis du voyage, voici que le petite troupe joyeuse demande des cartes, se groupe autour d'un tapis improvisé et se livre avec acharnement aux émotions de jeu. Mais voilà que, tout à coup, l'un d'entre eux, saisit avec la table, et est accusé par les autres de vouloir faire une partie de cartes. Le coupable est bientôt reconnu et son complice, qui n'est autre que le nommé Fabre, du Nord, est arrêté. Ce dernier, qui se prétend propriétaire du bateau, prétend que le jeu n'a pas été pratiqué à bord du steamer, mais dans un magasin à table.

Au moment du départ il y avait si peu de vent que le ballon n'est élevé presque en rigueur, et, vu le peu de hauteur, il a dû rester au sol. Le petit cheval s'est bravement comporté : il a relevé fièrement la tête et s'est mis à regarder le vaste horizon qui se développait autour de lui. Ce n'était pas l'admiration qui le ravissait, le qu'on était en droit d'attribuer; c'était un vrai cheval marchant dans l'air.

Quant à l'aéronaute, nous l'avons vu quitter sa nacelle assez gracieusement. Bien n'était plus ravissant à voir que ce grand boule transparente rélécharant les rayons du soleil; de temps en temps elle se soulevait à un léger nuage, puis se dégageait et continuait sa course. Pendant ce temps, M. Jules Fellat et deux autres cavaliers galopaient dans la direction du ballon, qu'ils n'ont pu atteindre à rejoindre.

La descente s'est opérée à Versoulles, près de Trier, station du chemin de fer de Rouen, dans un champ de blé, à quelques mètres du railway et de la Seine, au milieu d'une population enthousiaste qui a arraché à l'intrépide aéronaute et qui tenait absolument à le nourrir. Le ballon a été reconduit à Paris par un bateau-toupine, propriétaire du champ, qui a tenu à l'honneur de recevoir ce précieux dépôt, dont l'arrivée immédiate était confirmée. Il a fallu pour accomplir cette mission, de la journée, de la modération, et la plus exacte connaissance de la navigation. Le général Hervé, immédiat, plusieurs de ses qualités, mais pas toutes. Il s'en rapportait trop à son pilote, il ne commettait point, par exemple, que la première attribuée de pouvoir, la prérogative de tout le monde, non seulement pour le haut rang qu'elle occupe, mais encore pour ses vertus privées! C'est cependant cette personne qui a été l'objet de votre agression, et que vous avez insulté en la frappant.

"Considérant la position de votre famille et votre position personnelle, la cour ne vous infligé pas le honteux châtiment de la flagellation; la cour a quelques égards pour vous, quoique vous n'en ayez aucun pour les autres. Elle doit, cependant, vous infliger une sentence qui vous empêche, au moins pour longtemps, de commettre du nouveau délit.

"Je serais assez disposé à croire que vous n'êtes pas tout à fait dans votre bon sens au moment où vous avez commis cet acte, et qu'à ces longtemps l'orgueil de ce pays qu'aucun homme sain d'esprit ne s'y sait rendu coupable d'un attentat contre le souverain; mais, en même temps, je pense que le jury a en parfaitement raison, après les faits exposés au débat, de ne pas vous absoudre comme atteint de folie.

"Je comprends, la sentence que j'ai le regret d'être obligé de prononcer contre vous, c'est que vous serez transporté au-delà des mers pour la durée de sept années."

Le prisonnier a entendu cette sentence sans trahir le plus légère émotion, et lorsque le juge a eu finit son allocution, Pate a salué la cour, et, sans proférer une parole, il est rentré dans sa prison.

Le procès a duré près de neuf heures.

AFFAIRE DE EMPOISONNEMENT. — Patrick Cosgrove qui avait été envoyé devant la 1ère Cour de District sous accusation de parjure, puis renvoyé devant le recorder Hale pour subir un deuxième examen, a été arrêté hier sous une nouvelle accusation. L'affaire sera examinée sur-le-champ.

—Le coroner a tenu hier enquête sur le corps d'un nommé J. Peterson qui est mort pendant la nuit de dimanche, au corps de garde de la 3me municipalité, des suites d'ivresse. Une enquête a également eu lieu sur le corps d'un nommé John Carroll qui s'est noyé accidentellement dans le bayou St-Jean.

—Un nommé d'amener a été jugé hier par le recorder Fabre contre un jeune mulâtre nommé Pierre, accusé d'avoir volé une montre en or avec sa chaîne.

—Le watchman Pelzie, accusé d'avoir assailli et frappé M. J. B. Berluchaud, a fourni caution pour comparaître.

ADJUDICATIONS MUNICIPALES. — Le Maire a adjugé hier à la crier publique les contrats suivants:

RUES MUNICIPALITÉ. — Réparations de la cour du corps de garde et des cellules, adjugées à John McGlynn pour $3,300. — Réparations de la salle St-Philippe, devant servir à une école. Adjugées à A. Abejardins pour $3,600.

FRANCE:

VOTE DE LA PROROGATION.

On lit dans la *Presse*:

Les conclusions du rapport de M. de Montalembert ont été adoptées aujourd'hui, après une discussion peu importante. L'Assemblée législative se prorogera donc pendant trois mois, qui commenceront le 11 août et qui finiront le 11 novembre prochain.

Nous ne sommes pas opposés à une prorogation. La permanence de la tribune parlementaire nous paraît un vice de notre Constitution. Elle n'est qu'une cause de vénale agitation pour le pays et d'impuissance pour le pouvoir. Mais nous sommes dans une situation politique si étrange et si fausse, que la prorogation éveille nécessairement des inquiétudes dans les esprits.

Nous ne partageons pas ces inquiétudes, parce que nous savons que s'il y avait des hommes assez insensés pour conseiller de violer la loi fondamentale, il n'y aurait pas de main assez audacieuse pour l'exécuter.

C'est quelque chose sans doute que le contrôle de la tribune. Mais dans un pays qui a les mœurs de la liberté, l'opinion suffit à la garde des institutions.

Les crimes résumant quelquefois; les folies éclatent toujours. Ce qui fut un crime grandiose dans un autre temps, ne serait aujourd'hui que la plus absurde des folies.

L'Assemblée a commencé le 17 juillet la discussion du budget. Elle a clos déjà la discussion générale, après avoir entendu divers orateurs, et a passé immédiatement à la discussion des articles, qui sera reprise après-demain. Nous avons vu que le chiffre de 6,508,120 francs sera très rapide, et que l'Assemblée en aura atteint le terme avant l'époque fixée pour sa prorogation.

Il n'y a qu'une voix dans la presse pour reprouver un tel que l'Assemblée législative a adopté dans la séance d'hier.

"*C'est la loi du huissier*" écrit le *Journal des Débats*.

"Dieu veuille, dit l'*Union*, que les hommes qui ont cherché à nous bâillonner n'aient pas abusé. Cet acte de pouvoir, qu'être soutenus par ceux mêmes qu'ils veulent en traiter en ennemis."

"Quant à la majorité, dit son tour l'*Ordre*, il ne faudra pas une longue expérience pour qu'elle se rejette d'avoir adopté cette loi."

"Le coup d'Etat contre la presse, n'est constitutionnel, reprend l'*Assemblée nationale*; et cette mise en état de siège ne saurait être levée de longtemps."

Le *Constitutionnel* n'est pas plus satisfait, mais il est moins espagnol, et garde un silence moins rétrécissant.

On a beaucoup parlé de la retraite, pour ce prétendu du général d'Hautpoul. Le *Pays* nous donne à ce sujet les détails suivants:

"Le bruit s'était répandu que M. d'Hautpoul allait déposer au dimanche matin. Ce ne serait pas seulement son dimanche avec le général Changarnier, mais aussi son désaccord avec quelques-uns de ses collègues, qui aurait porté l'honorable ministre de la guerre à cette détermination.

"Si nous sommes bien informés, en effet, il aurait, depuis quelque temps déjà, deux causes dans son ministère du portefeuille, et, en particulier, le parti impérialiste, en tête duquel seraient MM. d'Hautpoul, et Fould, et le parti quasi-constitutionnel, dont MM. Rouher et Fallot seraient les chefs.

"M. Baroche aurait pris dans ce cabinet le rôle de M. Odilon Barrot dans le cabinet précédent, et représenterait les vieilles ambitions et les idées de quelques constitutionnels zélés. Les paroles qu'il a prononcées, les engagements qu'il a pris hier à la tribune, témoignent en effet en cela. M. Baroche entendrait aller jusqu'à son existence extrême du coup de la réaction, mais, en attendant, il interprète la version de la Constitution qu'au texte légal, en mai 1852.

"M. d'Hautpoul, au contraire, dont on peut honorer le dévouement, mais dont il est permis de contester la hauteur de vues, se serait volontiers se rendu de la politique personnelle, et représenterait avec plaisir les idées napoléoniennes et de prorogation inconstitutionnelle du pouvoir.

"La ténacité silencieuse et glacée du général Changarnier contrasterait, de ce coté soutenu, au bouillante ardeur. De là, entre eux, cette lutte sourde qui ne peut se terminer que par la retraite de l'un ou de l'autre.

"Ces informations sont exactes, le point d'attaque de l'opposition devrait être déplacé, et il faudrait presque ménager dans M. Baroche, devenu ressivement constitutionnel, le dernier garde-fou de l'impérialisme."

M. Emile de Girardin a déposé sur le bureau de l'Assemblée deux propositions.

La première, renvoyée à la 12me commission d'initiative parlementaire, est ainsi conçue:

"Il sera nommé par le bureau une commission de quinze membres, chargée de présenter à l'Assemblée législative un rapport sur les moyens d'assurer la fidélité et l'impartialité du compte-rendu dans les journaux des séances législatives et des audiences judiciaires."

La deuxième, présentée comme amendement au budget, est conçue en ces termes:

"L'indemnité annuelle allouée aux représentans du peuple est réduit de moitié. Par suite de cette réduction, elle est déclarée de nouveau insaisissable."

NOUVELLES DIVERSES.

—Le *Siècle* reproduit le fait suivant, déjà publié par un autre journal, et qui n'a pas été démenti:

"M. Changarnier est décidément un terrible homme pour ce pauvre M. d'Hautpoul.

"Ce dernier ayant eu besoin d'un renseignement sur un mutiné d'un régiment de ligne en garnison à Paris, s'adresse au colonel de ce corps qui, sans penser à mal, le lui transmit directement.

"Ce fait était venu à la connaissance du pacha des Tuileries, celui-ci rédige, signe, contresigne, un ordre du jour enjoignant aux officiers de la division de ne correspondre avec le ministre de la guerre que par l'intermédiaire de leur général en chef, qui, pour donner plus de force à ses instructions, infligea quatre jours d'arrêt au colonel.

"Inutile du jour est daté du 11 juillet."

—On lit dans le *Crédit*:

"Il est fortement question de former la *maison militaire* de M. le président de la République, de nouveaux renseignements confirment ce projet."

—On lit dans le *Toulonnais* du 12:

"Il n'est plus question de la prochaine rentrée de l'escadre de la Méditerranée, mais des préoccupations ordinairement bien renseignées assurent que ces forces navales doivent quitter incessamment les eaux de Naples pour aller ovoluer au large. Nous croyons cependant que l'escadre ne s'éloignera de Naples qu'après la solution du différend anglo-napolitain.

"On sait que l'escadre anglaise n'avait pas quitté le port de Malte, à la date des dernières nouvelles : c'est que l'on espérait arriver à un arrangement sans avoir recours à une de ces démonstrations qui ont toujours leurs dangers, surtout dans des circonstances comme celles au milieu desquelles se trouve l'Europe en ce moment.

"Quoqu'il en soit, nous craignons que l'escadre française de la Méditerranée ne soit encore dehors pour longtemps."

—On lit dans le même journal:

"Il n'y a eu sur notre rade, depuis le départ de la corvette à vapeur le *Solon*, envoyée en mission sur les côtes d'Italie, aucun mouvement. On n'a signalé, ces jours derniers, ni départs, ni arrivées.

"On attend maintenant le bâtiment à vapeur le *Gronsdier*, parti pour l'escadre quelques jours avant le *Solon* avec des dépêches adressées au vice-amiral commandant.

"Il est arrivé des lettres de la flotte expéditionnaire de la Plata. L'expédition est rendue à sa destination depuis trois mois environ.

"Contrairement aux bruits qui ont circulé dernièrement, les équipages de nos navires jouissent d'une parfaite santé. Ils reçoivent de Montevideo des vivres frais.

"Un bâtiment venu des côtes du Brésil, et sur lequel quelques cas de fièvre jaune s'étaient déclarés, avaient été mis en quarantaine."

—Les journaux d'Alger du 10, que nous venons de recevoir, annoncent de nouvelles expéditions à Oran.

—Le général Cabrera et la comtesse Cabrera sont arrivés à Vienne le 3 juillet.

—On lit dans le *National*:

"M. Guizot vient d'adresser à chacune des cinq classes de l'Institut une longue lettre, où pour cinq fois de sa propre main, pour déclarer qu'il n'accepte pas la candidature qu'on lui a offerte pour le conseil supérieur d'instruction publique.

"M. Guizot fonde son refus sur le caractère même de la loi, dont l'effet serait d'aviver les querelles qu'on prétend éteindre, et d'abaisser l'influence morale de l'Etat.

"Il manquait cette condamnation à l'œuvre de M. Fallou et Montalembert, déjà flétrie par les hommes intelligens de toutes les opinions."

—Le capitaine Dupont, chevalier de la Légion-d'Honneur, et l'un des échappés du malheureux naufrage de la *Méduse*, est mort à Maisonca, la semaine dernière, dans sa soixante-septième année.

—On lit dans l'*Evénement*:

"M. Victor Hugo est atteint en ce moment d'une affection du larynx, causée par les fatigues de la tribune, et à laquelle les luttes qu'il a dû soutenir pendant son dernier discours ont donné une nouvelle gravité. Il ne pourra prendre part à la discussion de la loi de censure des théâtres, tant dans d'état, en ce moment, de prononcer une parole. M. Victor Hugo, auquel le repos est impérieusement commandé, a dû demander un congé et quitter l'Assemblée immédiatement après avoir déposé son vote définitif contre la loi de police de la presse."

—Une question intéressante en se présenter devant le juge de paix du 1e arrondissement.

Les représentans du peuple sont-ils électeurs par ce fait seul qu'ils sont représentans,—ou faut-il qu'ils remplissent les conditions de la loi électorale?

C'est une interprétation de l'article 5 de cette loi. En effet, il semble en résulter que le représentant a le droit de transporter son domicile à Paris, mais nullement que cette fonction donne la qualité d'électeur.

C'est sur le nom de M. Thiers que la question s'engagera.

Des citoyens ont requis un radiation; ils veulent lui prouver qu'il fait partie de la *vile multitude*.

—On lit dans le *Courrier de Marseille*:

"La frégate américaine la *Constitution*, capitaine Conover, de 54 canons, est entrée dans notre port vendredi soir. Au moment de son arrivée, M. Hodge, consul des Etats-Unis, s'est rendu à bord, où il a été salué de 9 coups de canon. Le lendemain matin, la *Constitution* a également salué nos forts de 21 coups de canon.

"Le capitaine Conover, qui doit demeurer quelques jours dans notre ville, est descendu chez le consul américain, et a fait hier des visites officielles à toutes nos autorités.

"Cette frégate fait partie de l'escadre américaine en ce moment ancrée dans le Tage, devant Lisbonne, et qui est composée de la frégate *Indépendance*, de 60 canons, ayant à bord le commodore Morgan; la frégate *Saint-Lawrence*, de 54 canons; la frégate *Cumberland*, de 31 canons; la frégate à vapeur le *Mississipi*, de 20 canons, et la corvette de charge l'*Erie*.

"La flotte américaine a choisi le port de Marseille comme point de rendez-vous pendant son séjour dans la Méditerranée."

SECONDE ASCENSION ÉQUESTRE DE M. POITEVIN.

M. Poitevin a fait une deuxième ascension équestre. Le compte-rendu suivant est emprunté à l'*Evénement*:

"Hier à six heures moins dix minutes, M. Poitevin a fait sa seconde ascension. Cette fois la foule paraissait nombreuse autour de l'aérostat, les voitures se pressaient au milieu du Champ-de-Mars, comme en un jour de course; la curiosité était vivement excitée par les récits de la dernière expédition, récits tassés d'exagération et de fantaisie, et chacun a pu voudrait voir le cheval de l'homme, en se présentant autour de la petite cabane en toile verte, où se lassait la toilette du poney.

"Plus heureux que bien d'autres, nous avons pu y assister, et voir en détail ce singulier harnachement. D'abord une bonne selle sans crampons ni rênes aucune pour le cavalier, qui est absolument contenu par un cheval de pierre; puis, en arrière de l'avant-train, une large sangle de cuir qui se continue par deux solides courroies qui viennent en avant entourer le cou de l'animal. Sous la poitrine et le ventre, un corset de toile; l'arrière-train, continue de même par une forte sangle tenant à une espèce de reculement qui entourait les hanches.

"La sangle de devant et celle de derrière s'accrochent ainsi, formant à quatre faisceaux de cordes qui pendent au lieu du ballon, au moyen de quatre boucles en bois. Environ à un mètre et demi au-dessus du cheval, une petite corbeille d'un mètre de diamètre renferme le sable du lest; elle est creusée au milieu du pavage juste nécessaire aux épaules d'un homme et communique avec le cheval par une petite échelle de corde dont les échelons sont de petits bâtons de deux décimètres au plus.

"C'est par ce chemin étroit que M. Poitevin, monté d'abord debout sur sa selle, grimpe dans son magasin à sable.

"Au moment du départ il y avait si peu de vent que le ballon n'est élevé presque en rigueur, et, vu le peu de hauteur, il a dû rester au sol. Le petit cheval s'est bravement comporté : il a relevé fièrement la tête et s'est mis à regarder le vaste horizon qui se développait autour de lui. Ce n'était pas l'admiration qui le ravissait, le qu'on était en droit d'attribuer; c'était un vrai cheval marchant dans l'air.

"Quant à l'aéronaute, nous l'avons vu quitter sa nacelle assez gracieusement. Bien n'était plus ravissant à voir que ce grand boule transparente rélécharant les rayons du soleil; de temps en temps elle se soulevait à un léger nuage, puis se dégageait et continuait sa course. Pendant ce temps, M. Jules Fellat et deux autres cavaliers galopaient dans la direction du ballon, qu'ils n'ont pu atteindre à rejoindre.

"La descente s'est opérée à Versoulles, près de Trier, station du chemin de fer de Rouen, dans un champ de blé, à quelques mètres du railway et de la Seine, au milieu d'une population enthousiaste qui a arraché à l'intrépide aéronaute et qui tenait absolument à le nourrir. Le ballon a été reconduit à Paris par un bateau-toupine, propriétaire du champ, qui a tenu à l'honneur de recevoir ce précieux dépôt, dont l'arrivée immédiate était confirmée. Il a fallu, pour accomplir cette mission, de la journée, de la modération, et la plus exacte connaissance de la navigation. Le général Hervé, immédiat, plusieurs de ses qualités, mais pas toutes. Il s'en rapportait trop à son pilote, il ne commettait point, par exemple, que la première attribuée de pouvoir, la prérogative de tout le monde, non seulement pour le haut rang qu'elle occupe, mais encore pour ses vertus privées! C'est cependant cette personne qui a été l'objet de votre agression, et que vous avez insulté en la frappant.

"Considérant la position de votre famille et votre position personnelle, la cour ne vous infligé pas le honteux châtiment de la flagellation; la cour a quelques égards pour vous, quoique vous n'en ayez aucun pour les autres. Elle doit, cependant, vous infliger une sentence qui vous empêche, au moins pour longtemps, de commettre du nouveau délit.

"Je serais assez disposé à croire que vous n'êtes pas tout à fait dans votre bon sens au moment où vous avez commis cet acte, et qu'à ces longtemps l'orgueil de ce pays qu'aucun homme sain d'esprit ne s'y sait rendu coupable d'un attentat contre le souverain; mais, en même temps, je pense que le jury a en parfaitement raison, après les faits exposés au débat, de ne pas vous absoudre comme atteint de folie.

"Je comprends, la sentence que j'ai le regret d'être obligé de prononcer contre vous, c'est que vous serez transporté au-delà des mers pour la durée de sept années."

Le prisonnier a entendu cette sentence sans trahir le plus légère émotion, et lorsque le juge a eu finit son allocution, Pate a salué la cour, et, sans proférer une parole, il est rentré dans sa prison.

Le procès a duré près de neuf heures.

MORT DE ROBERT STEPHENSON.

On lit dans le *Globe*:

"Cet vendredi, à Edimbourg, que cet homme vénérable et illustre a terminé, dans un âge avancé, sa carrière et remplie et si utile.

"Ce qu'on autre Robert a accompli de progrès pratique financier, le grand-père de la puissance de locomotion l'a réalisé pour les relations commerciales en supprimant l'espace, évidemment le temps, et en reliant toute l'île dans un seul faisceau de rapide communication industrielle. Par son gigantesque et dernier exploit, c'est-à-dire en jetant un chemin de fer sur un bras de mer, il a doigné l'entre du monarque oriental qui jeta un pont de bateaux sur l'Hellespont."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 12 AOUT 1850.

Le coton est toujours extrêmement lourd; nous n'avons eu connaissance d'aucune vente importante.

Les transactions de sucre et de mélasse ont eu peu une ancienne prix.

La farine n'a pas varié, seulement les prix sont un peu plus fermes. Le maïs vaut 60 à 65 cts le boisseau; 7,000 sacs d'avoine ont été vendus à l'enchère de 40 à 45 cts le boisseau.

Les provisions sont à peu près dans le même état.

Le whiskey vaut 24 cts le gallon pour le rectifié.

Le change est en demande et les cours sont les mêmes.

Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Goelette Nile, Snyder, pr Chagres.

—ARRIVÉS.—

Goelette Ella, Schurbeck, de Pensacola.

—TRANSITS.—

Mary Foley, Dalferce, de Vicksburg
Hermas, Fassoutt, de Lachpoint
Fulton, Martin, de Fort Jackson
Mondiana, Dimitry de la Balize.

—REVANDA.—

Boston, 2 août—Arrivé, brick Patriodge, de la Nouvelle-Orléans.

Philadelphie, 4 août—Repartie, goelette H A Burling, Gale, pour la Nouvelle-Orléans.

New-York, 3 août—Partis, Niles Hudson, pour la Nouvelle-Orléans; Mississippi, Galveston, Place, pour la Nouvelle-Orléans; barque H M Wolfe, Davis, pr la Nouvelle-Orléans.

PORTS ÉTRANGERS.

Par le steamer Canada.

Liverpool, 12 juillet—Arrivé: Eliza, Pentecost, de la Nouvelle-Orléans; Ann, John Walker, McLean, de Helena, Sutherland, de.

Havre, 10 juillet—Arrivé, Jersey, Day, de la Nouvelle-Orléans; navire Brunswick, Thomas, pour la Nouvelle-Orléans.

Bordeaux, 6 juillet—Arrivé, Emeline, Waite, de la N-Orléans; Ellen, Ellis, de Mobile; Lelia, de, Thomas, Gravel de, partis, 15, Granada, et Terkoyer, pour la N-Orléans.

Cette, 2 juillet—Arrivé, Maron, Lowry, de la N-Orléans.

Port Vendres, 5—Arrivé, Kate & Alice, de la N-Orléans.

Gênes, 5—Arrivé, Bon State, de N-Orléans, Ambertson, de.

Trieste, 7—Arrivé, Rina Maria, de la Nouvelle-Orléans.

Dunkerque, 8—Arrivé, Athena, de la Nouvelle-Orléans.

A la hauteur de Waterford, 16—Hélène, de la N-Orléans.

Le Havre, 17—Parti, Arthur, Talbot, de la Nouvelle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

(DE LIVERPOOL.)

Chambre, pour Boston, ... le 27 Juillet
Pacific, pour New-York, ... le 31 Juillet

(D'ANVERS.)

Chambre, de Boston, ... le 21 Aout
Pacific, de New-York, ... le 24 Aout

HOTEL CALIFORNIEN.
CET HOTEL, Etablissement le plus vaste et le plus confortable de la Louisiane, vient d'être complètement